



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 13 11 .12 23

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
5 décembre 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GERARD Valérie, GEOFFROY Mickaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, BORDE Odile à GAGNANT Thomas, PETIT Florence à PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, RENARD Régis à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, YOT Olivier, DEREPAIS Martine, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Madame PETIT Pascale

Membres présents.....36
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....8
Votants.....42

OBJET : Avenant N°1 - Convention partenariat Recyclerie de l'Orient

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Gérard PICOD

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube s'est associée au SIEDMTO et à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne pour la mise en œuvre d'une recyclerie.

Une convention tripartite, conclue en mars 2019 formalise les engagements de chacune des parties qui consistent notamment en :

- La désignation de trois représentants appartenant à chacune des structures pour participer au comité de gestion de la recyclerie (dont au moins un élu et un technicien)
- La participation aux réunions du comité de gestion,
- La mise à disposition sur les déchetteries une zone de détournement couverte.
- La formation de ses propres agents de déchetterie selon le modèle retenu en comité de gestion
- La communication identique sur les trois territoires
- La mise à disposition un local, lors des opérations ponctuelles de vente et l'appui des agents de la collectivité au personnel de la recyclerie,
- La participation financière aux charges liées au projet selon la répartition prévue dans le cadre du comité de gestion et au prorata des habitants présents sur chaque territoire (83 centimes par habitant pour l'année 2022/2023 contre 1.10 € initialement projeté).

Cette convention, conclue pour 5 ans, arrive à son terme alors que la recyclerie, en raison de délais administratifs ayant retardé son ouverture, ne fonctionne réellement que depuis juillet 2022. Il est donc proposé de la prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2026, étant entendu que sa reconduction fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à intervenir à la convention de partenariat avec le SIEDMTO et la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Madame PETIT Pascale

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,



Président

